



**LA CGT
DU MACONNAIS
EN
CONGRÈS**

**Les 6 et 7 octobre 2022,
l'Union Locale CGT du Mâconnais
tient son congrès
Salle Champlevert à Mâcon**

Un congrès est un événement essentiel dans la vie démocratique de la CGT.

Il est indispensable que tous les syndicats s'inscrivent avant le 19 septembre pour participer, échanger sur nos orientations et construire le rapport de force nécessaire pour imposer un projet de société qui répond à nos besoins.



Après avoir bien oublié tous nos tracassés pendant l'été, il est grand temps de revenir à la réalité !!! Et

elle n'est ni belle à voir, ni belle à entendre...

Une inflation qui ne cesse d'augmenter, alors que les salaires, pensions et minima sociaux stagnent depuis bien trop longtemps, et Macron ose nous dire que ça va être la fin de l'abondance...

Quel.le salarié.e vit aujourd'hui dans l'abondance !!!

Nos politiques n'ont plus aucune honte, pendant qu'ils s'en mettent plein les poches, ils nous demandent encore de faire des efforts...

Nous ne pouvons plus rester sans rien dire et sans réagir...

Il est grand temps de se mobiliser en masse lors de la journée d'action unitaire du 29 septembre qui sera une étape indispensable pour amplifier les luttes existantes et permettre à tous les travailleurs, travailleuses, privé.es d'emploi et retraité.es d'agir ensemble pour l'augmentation des salaires des pensions, du SMIC à 2000€, pour l'égalité femmes/hommes et la reconnaissance des qualifications...

On compte sur vous pour faire des appels à la grève dans vos entreprises ce jour-là et d'être présent.es lors du rassemblement qui sera organisé.

Ne lâchons rien !

E. QUANDALLE, Secrétaire Générale de l'UL



ITRON : ACTION SYNDICALE GAGNANTE

Production de compteurs d'eau intelligents
400 salariés dont 50 d'intérimaires



Face à la flambée des prix et à la perte de pouvoir d'achat, les salariés se sont mis en grève à l'appel de la CGT du 22 au 24 juin pour des revalorisations salariales de 200€ bruts/mois.

La direction ne voulait faire qu'un bilan de la politique salariale sans revalorisation, se justifiant par l'augmentation en janvier de 3,72% mais qui n'était, en fait, qu'un rattrapage des années précédentes. Comme d'habitude la direction a manié le chantage à une levée de la grève pour ouvrir des négociations. Le mouvement s'est poursuivi jusqu'au 28 juin avec un vote des salariés.

Face à ce mécontentement la direction d'ITRON FRANCE a consenti à programmer une réunion Centrale de négociation le 4 juillet. Malheureusement cette réunion n'a pas permis d'obtenir une augmentation de salaire (La situation économique mondiale servant de prétexte) **mais une prime de pouvoir d'achat, qui a été valorisée à 1000€ pour les plus bas salaires de l'entreprise, un doublement de la prime de transport, des revalorisations des primes pour le site de Mâcon .**

Même si ces propositions ne sont pas en adéquation avec les demandes initiales de revalorisation des salaires, les élus CGT sont conscients que rien aurait été obtenu sans ce mouvement de grève et la solidarité des salariés face à l'adversité.

IL EST URGENT D'ATTENDRE !!!

A partir du 25 juillet les urgences de l'hôpital de Mâcon sont « régulées » entre 18H et minuit. Les usagers doivent appeler le 15 et ne pas se rendre directement au CH. L'accès aux soins devenu de plus en plus difficile par la désertification médicale s'est doublé d'une régulation de l'accès au service public des urgences adultes, pédiatriques et gynécologiques. Du jamais vu.

Cette situation inédite est la conséquence d'une pénurie de médecins aux urgences (moins 10 médecins) et de paramédicaux, dénoncée par la CGT depuis des années. Le temps d'attente s'est allongé jusqu'à 6 ou 8h avant de voir un médecin aggravant de 40% la situation médicale de la personne.

Bien sûr en parallèle, le recours au centre 15 a été augmenté de 60% et la Maison Médicale de Garde de 40% sans effectif supplémentaire.

Le syndicat CGT de l'hôpital de Mâcon interrogé sur cette situation inédite, alarmante, voire dangereuse pour la santé de la population nous donne son avis :

« Cette décision est le résultat de décennies de désengagement de l'Etat pour la Santé Publique : les effectifs soignants, médicaux et paramédicaux, ne permettent plus d'assurer la continuité des soins et les médecins traitants ne sont pas assez nombreux pour répondre aux besoins des habitants du bassin de vie. **Pour rappel, un objectif de 22 000 suppressions de postes de soignants a été donné pour « prendre le virage ambulatoire » sous le mandat 2012-2017. À Mâcon, environ 50 emplois et 50 lits – médecine, chirurgie, obstétrique – ont été supprimés pendant cette période.** Il y a fort à parier que si la pandémie covid 19 n'était pas passée par là, cet objectif serait atteint et sans doute même doublé. La santé est toujours un service marchand comme un autre avec Macron et Borne aux affaires et notre lutte doit être renforcée en faveur du service public de santé et d'action sociale.

La régulation de l'accès aux urgences va permettre le maintien de ce service 18h/24h, ainsi de préserver la santé des médecins qui en assurent le fonctionnement 24/24h depuis de nombreuses années dans des conditions très difficiles.

La régulation est une décision qui peut être comprise comme un avertissement à la population : « n'utilisez pas ce service comme vous iriez chez votre médecin »... Les recommandations de l'« a mission flash » créée par le Président Macron n'apportent pas de solutions structurantes, d'autant que la régulation nécessite... des régulateurs qui ne sont pas en nombre non plus; des recommandations qui protègent les établissements de soins qui utiliseront cette possibilité et laisse la santé privée profiter de l'argent des patients et de la sécurité sociale pour engraisser ses actionnaires ! »

